

**6.A – Département des Ressources Numériques :
création d'un service urbanisation au sein de la Direction Études et Applications
(pour information)**

Nous profitons de la présentation de ce dossier pour mettre en évidence les constats et revendications de la CGT, liées à ce qu'il convient d'appeler la révolution numérique.

Cette révolution numérique est d'une portée équivalente à celle de l'imprimerie et va induire des changements économiques et sociaux de la même ampleur que les premières et secondes révolutions industrielles.

Pour la CGT, son issue dépend des choix politiques qui seront opérés et de la détermination des salariés à se faire entendre pour que cette mutation profonde ne se traduise pas par la suppression de millions d'emplois et des garanties collectives issues de 150 ans de luttes.

**une étude du cabinet Roland Berger, publiée dans la « revue du digital » estime à 3 millions le nombre d'emplois supprimés d'ici à 2025 aussi bien dans la production manufacturière que dans les services.*

A l'inverse, conduite au service du monde du travail et de l'intérêt général, la révolution numérique peut se traduire par l'émergence d'un nouveau modèle collaboratif et d'une économie de partage « décarbonnée » permettant d'ouvrir un nouveau cycle de progrès social, économique et environnemental.

Pour la CGT, il est nécessaire de modifier et d'adapter les logiques managériales à la culture du numérique ce qui revient à :

- Privilégier le collectif plutôt que la concurrence et l'individualisation
- Être vigilants sur les risques d'intensification du travail liés à l'utilisation massive des TIC qui étend le champ de la responsabilité sociale du management ;
- Accorder plus d'autonomie et de latitude d'intervention sur leur travail aux salariés ;
- Redonner du temps pour la mutualisation, l'échange et la coopération ;
- Encourager le droit à la formation pour anticiper la montée en compétences.

Une loi « macron II » qui portera sur le numérique dans l'entreprise s'apprête à faire le choix d'une organisation sociale singeant le modèle ultra libéral de la silicon valley.

En ne retenant que le concept de flexibilité dont on sait quels ravages il peut faire dans les rangs des véritables créateurs de richesses et de valeurs à savoir les salariés.

A entendre les jeunes « loups » du gouvernement, point de salut sans un remaniement salubre du code du travail, c'est la fuite en avant du low coast et de la compétitivité-coût.

A cela, la CGT répond : La modernité c'est le salariat et le respect des lois qui s'y rattachent !

Quelques propositions concrètes :

Fonder la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sur l'anticipation et la transformation des emplois dans les entreprises et les collectivités et sur l'élévation générale des qualifications plutôt que d'en faire un outil centré sur la réduction des emplois et du coût du travail.

Repenser l'évaluation du travail à partir des collectif de travail et en valorisant aussi les compétences collectives puisque la créativité dépend des synergies et du travail collaboratif

Déterminer les conditions d'exercice d'un droit à la déconnexion pour respecter la santé des salariés et l'équilibre vie privée/vie professionnelle.

La révolution numérique sera ce que collectivement nous en ferons, pour la CGT, le socle social qui s'incarne dans le code du travail est compatible avec le numérique.

Pour cela, il faut sortir du diktat à court terme et prendre rapidement des mesures sans équivoque : créer un nouveau statut salarié permettant au niveau interprofessionnel d'assurer à la fois la protection sociale et la reconnaissance de l'autonomie des salariés du numérique.

Protéger les libertés pour empêcher qu'internet ne devienne un outil de surveillance de masse.

Et enfin, pour renouer avec la création d'emplois, lier la révolution numérique à une réduction massive du temps de travail, hebdomadaire et sur la vie entière.